



# GUIPAVAS

## DIMANCHE 5 AVRIL 2026

### VIDE – GRENIER

HALLE du MOULIN NEUF

Entrée : 1,50 € Gratuit pour les – de 12 ans

Organisation : SKOL GOUREN GWIPAVAZ

Renseignements au 07 83 48 64 96

Mail:skolgouren@gwipavaz@gmail.com

#### PARTICULIER

##### Bulletin d'inscription

A renvoyer avant le **28 MARS 2026**

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

à Département : Ville :

Adresse :

CP : Ville :

Tél :

Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

#### Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant (e)
- N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- Ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à : le :

**Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.**

Table(s) fournie(s) de 1m 53 :

Nb de tables :

Un portant remplace une table :

Nb de portants (non fournis) :

Réserve emplacements X 5 € =

Euros

Les bulletins d'inscription accompagnés du règlement par chèque libellé à l'ordre du Skol Gouren Gwipavaz sont à envoyer à

**Mr Jean Yves L'Her**  
**4 place des cyprès**  
**29490 GUIPAVAS**

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.

Fait à

le

Signature :

***Les exposants s'engagent à ne pas ramasser avant 17 h 00 par respect pour le public.***

*Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation*



# GUIPAVAS

## DIMANCHE 5 AVRIL 2026

### VIDE – GRENIER

HALLE du MOULIN NEUF

Entrée : 1,50 € Gratuit pour les – de 12 ans

Organisation : SKOL GOUREN GWIPAVAZ

Renseignements au 07 83 48 64 96

Mail:skolgouengwipavaz@gmail.com

#### PARTICULIER

##### Bulletin d'inscription

A renvoyer avant le **28 MARS 2026**

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

à Département : Ville :

Adresse :

CP : Ville :

Tél :

Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

#### Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant (e)
- N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- Ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à : le :

**Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.**

Table(s) fournie(s) de 1m 53 :

Nb de tables :

Un portant remplace une table :

Nb de portants (non fournis) :

Réserve emplacements X 5 €=

Euros

Les bulletins d'inscription accompagnés du règlement par chèque libellé à l'ordre du Skol Gouren Gwipavaz sont à envoyer à

**Mr Jean Yves L'Her  
4 place des cyprès  
29490 GUIPAVAS**

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.

Fait à

le

Signature :

***Les exposants s'engagent à ne pas ramasser avant 17 h 00 par respect pour le public.***

*Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation*

## Règlement du vide-greniers

- Cette manifestation s'adresse aux déballeurs, collectionneurs, professionnels et particuliers ainsi qu'aux associations régies par la loi 1901.
- Toute annulation devra se faire une semaine à l'avance, sinon la réservation restera due à l'organisateur l'emplacement pourra être reloué sauf circonstances exceptionnelles dument justifiées.
- L'accueil des exposants aura lieu de 7 h 00 à 9 h 00. Passé cette heure l'organisateur se réserve le droit de la réattribution de l'emplacement réservé par un exposant absent sans que celui-ci puisse prétendre à aucun remboursement ou dédommagement.
- Par respect pour les organisateurs, le public et les autres exposants, le remballage ne pourra se faire **avant 17 h 00**.
- Les exposants seront autorisés à exposer si le bulletin d'inscription est signé et accompagné du règlement.
- Les organisateurs sont dégagés de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit (casse, vol, dégradations ou tout autre incident).
- La restauration et la vente de boisson sur le site de la manifestation se feront exclusivement par l'association Skol Gouren Gwipavaz.
- La vente d'animaux vivants est strictement interdite.
- L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre le soir et à ne laisser aucun sac poubelle et débris.
- Les participants s'engagent à se conformer à la réglementation relative à la participation aux vide-greniers.
- Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par l'organisateur et préalablement réservés.
- Un portant à vêtements remplace une table et n'est pas fourni par l'organisateur.

***L'inscription à l'opération VIDE-GRENIER implique l'acceptation de ce règlement intérieur et des mesures sanitaires gouvernementales en vigueur***

# Règlement du vide-greniers

- Cette manifestation s'adresse aux déballeurs, collectionneurs, professionnels et particuliers ainsi qu'aux associations régies par la loi 1901.
- Toute annulation devra se faire une semaine à l'avance, sinon la réservation restera due à l'organisateur l'emplacement pourra être reloué sauf circonstances exceptionnelles dument justifiées.
- L'accueil des exposants aura lieu de 7 h 00 à 9 h 00. Passé cette heure l'organisateur se réserve le droit de la réattribution de l'emplacement réservé par un exposant absent sans que celui-ci puisse prétendre à aucun remboursement ou dédommagement.
- Par respect pour les organisateurs, le public et les autres exposants, le remballage ne pourra se faire **avant 17 h 00**.
- Les exposants seront autorisés à exposer si le bulletin d'inscription est signé et accompagné du règlement.
- Les organisateurs sont dégagés de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit (casse, vol, dégradations ou tout autre incident).
- La restauration et la vente de boisson sur le site de la manifestation se feront exclusivement par l'association Skol Gouren Gwipavaz.
- La vente d'animaux vivants est strictement interdite.
- L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre le soir et à ne laisser aucun sac poubelle et débris.
- Les participants s'engagent à se conformer à la réglementation relative à la participation aux vide-greniers.
- Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par l'organisateur et préalablement réservés.
- Un portant à vêtements remplace une table et n'est pas fourni par l'organisateur.

***L'inscription à l'opération VIDE-GRENIER implique l'acceptation de ce règlement intérieur et des mesures sanitaires gouvernementales en vigueur***